

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 27 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 27 avril 2015, à 13 h 30 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présentes : M^e Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe
M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 avril 2015, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

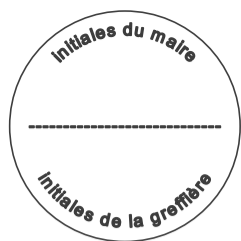
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-159)
- 2° Adoption du premier projet du Règlement numéro 586 amendant le règlement numéro 30 intitulé « plan d'urbanisme »
- 3° Adoption du premier projet du Règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53
- 4° Adoption du premier projet du Règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52
- 5° Promesse d'achat du lot 5 458 435 du cadastre du Québec – 9305-0144 Québec inc. et 9259-0769 Québec inc. - 25 991,12 \$ plus taxes en vigueur
- 6° Achat station totale robotisée et carnet usagés à Sitech– 21 735\$ plus taxes en vigueur

Clôture de la séance à h

2015-159

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 27 avril 2015 à 13 h 30 tel que présenté.



2015-160

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 586
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 30 INTITULÉ « PLAN
D'URBANISME »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Pierre Gélinas en vertu de la résolution 2015-130 à la séance ordinaire du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait lecture du premier projet du règlement numéro 586 amendant le règlement numéro 30 intitulé « Plan d'urbanisme » - affectation résidentielle et industrielle lot 4 019 408;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption d'un premier projet de règlement d'urbanisme doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet du règlement numéro 586 amendant le règlement numéro 30 intitulé « Plan d'urbanisme » - affectation résidentielle et industrielle lot 4 019 408.

2015-161

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2015-132 à la séance ordinaire du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait lecture du premier projet du règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) pour le lot 4 019 408;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption d'un premier projet de règlement de zonage doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet du règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) pour le lot 4 019 408.

2015-162

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 52

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2015-131 à la séance ordinaire du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait lecture du premier projet du règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I);



CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption d'un premier projet de règlement de lotissement numéro 52 doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de lotissement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet du règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I).

2015-163

**PROMESSE D'ACHAT DU LOT 5 458 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC –
9305-0144 QUÉBEC INC, ET 9259-0769 QUÉBEC INC. – 25 991,12 \$ PLUS
TAXES EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT que 9305-0144 Québec inc. et 9259-0769 Québec inc. ont soumis une offre d'achat d'un terrain ayant le numéro de lot 5 458 435 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit terrain a une superficie de 8 810,5489 pi² et se vend au coût de 2,95 \$ le pied carré pour un total de 25 991,12 \$ plus les taxes en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de 9305-0144 Québec inc. et 9259-0769 Québec inc. pour un terrain ayant le numéro de lot 5 458 435 du cadastre officiel du Québec, et ce, au coût de 25 991,12 \$ plus les taxes en vigueur;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de vente et tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution;

QUE les frais de cet acte notarié soient assumés par les acheteurs, soit 9305-0144 Québec inc. et 9259-0769 Québec inc.

2015-164

**ACHAT STATION TOTALE ROBOTISÉE ET CARNET USAGÉS À SITECH –
21 735 \$ PLUS TAXES EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Sitech pour l'achat d'une station totale robotisée et carnet usagés;

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics d'acquérir cet équipement;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER l'offre de service de Sitech pour l'achat d'une station totale robotisée et carnet usagés au coût de 21 735,00 \$ plus taxes en vigueur;



QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2015;

QUE monsieur René Boilard, directeur du Service des travaux public soit autorisé à donner suite à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h 00.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE